

Pourquoi punir ? de Xavier Bébin

Marie-Laure Leroy

Xavier Bébin, *Pourquoi punir ? L'Approche utilitariste de la sanction pénale*, L'Harmattan, Paris, 2006, 235 p.

Dans son ouvrage intitulé *Pourquoi punir ?*, Xavier Bébin soutient que la version de l'utilitarisme proposée par Jeremy Bentham (1748-1832) constitue « un outil pour guider notre jugement individuel » (p. 22) sur les politiques publiques visant à punir les crimes et les délits.

La première partie montre que l'on peut, à partir de l'exigence de maximisation du bonheur de la communauté, établir des sanctions pénales compatibles avec des principes dont la validité morale est généralement reconnue : la peine doit être dissuasive, et donc préventive, elle doit le plus souvent être proportionnelle à la gravité du délit, et enfin il faut qu'elle minimise le risque de condamner des innocents. Peut-on pour autant ne rendre la justice qu'en vue de l'avenir, en se passant de toute référence aux notions de mérite et de responsabilité individuelle ? Les théories morales qui se fondent sur ces notions pour juger les comportements sont examinées dans une seconde partie. En s'appuyant à la fois sur des résultats de recherches en neurosciences et sur des études psychologiques faisant appel à la théorie de l'évolution, l'argumentation vise à remettre en cause l'objectivité de nos jugements éthiques : nous aurions « le *sentiment* instinctif et inconscient que certains comportements méritent d'être punis » (p. 116), et les croyances morales seraient « des émotions sélectionnées par l'évolution pour notre survie » (p. 129). Dans cette optique naturaliste, l'utilitarisme serait psychologiquement plus attrayant que les théories dites « déontologiques », mais aussi plus convaincant (p. 132) et mieux adapté aux exigences du débat public (p. 139 sq.) car falsifiable par référence à des analyses empiriques (p. 142). Par conséquent, la troisième partie s'appuie sur des études criminologiques pour évaluer l'efficacité respective des diverses stratégies de dissuasion, puis émet des « recommandations concrètes conformes à l'utilitarisme pénal » (p. 183 sq.), avant de conclure par un chapitre relevant les échecs des politiques fondées sur les théories éthiques rétributives examinées plus haut.

Son caractère synthétique fait de l'ouvrage de Xavier Bébin le point de départ d'une réflexion stimulante qui évite le piège des contresens habituels sur l'utilitarisme. Par son effort de mise en relation de résultats de recherche puisés dans plusieurs domaines du savoir, le projet est légitime. On appréciera également le souci d'effectuer un va-et-vient permanent entre théorie et pratique, afin d'en conclure des recommandations de politique pénale fondées en raison : clair et bien conduit, le propos s'appuie sur des exemples concrets qui confèrent à l'argumentation son intérêt et son dynamisme. On regrettera toutefois, ici et là, que cet exercice d'interdisciplinarité et de concision n'ait pas toujours été effectué avec une rigueur philosophique suffisante, notamment lorsque la visée du propos est délibérément polémique. Par exemple, le chapitre 7 dénonce sans nuance « les faiblesses du fonctionnalisme foucauldien » et méconnaît les problèmes épistémologiques posés par l'étude des faits sociaux, en déclarant le holisme « inadéquat en sciences sociales » (p. 158). Il est également dommage que les remarques sur la nature de l'objectivité n'évaluent pas correctement la portée et la signification théoriques du criticisme kantien (p. 126, notamment).

Pour contacter l'auteur : mlleroy-centrebentham@noos.fr